

Image not found or type unknown



Enfants des voisins sur mur de terrasse

Par **blue_dragon**, le **15/06/2010** à **11:43**

Bonjour,
Les enfants des voisins utilisent le mur de ma terrasse comme d'une sortie pour aller jouer (aller-retour sur ce mur haut d'1m20 à 1m50).
Que se passe-t-il juridiquement pour eux et/ou pour moi si l'un d'eux venait à tomber sur ma terrasse et se blesser ? A quel niveau serais-je engagée dans cet accident ?
Pourriez-vous m'indiquer également les références aux textes de loi afin que j'appuie ma demande de modification du mur.
Merci d'avance,